

Décrets et arrêtés

Vu le décret-loi n° 2022-60 du 27 septembre 2022, portant approbation de l'adhésion de la République tunisienne au protocole additionnel à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, adopté à Pékin le 10 septembre 2010,

Vu le protocole additionnel à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, adopté à Pékin le 10 septembre 2010.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, l'adhésion de la République tunisienne au protocole additionnel à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, adopté à Pékin le 10 septembre 2010.

Art. 2 - Lors du dépôt de l'instrument de ratification du protocole additionnel à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, la République tunisienne dépose la déclaration jointe au présent décret.

Art. 3 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 septembre 2022.

Le Président de la République
Kaïs Saïed

Décret n° 2022-721 du 27 septembre 2022, portant ratification de l'adhésion de la République tunisienne au protocole additionnel à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, adopté à Pékin le 10 septembre 2010.

Le Président de la République,
Vu la Constitution,